

CHAMPIONNAT DE LIGUE DE LA REUNION 2019



REGLEMENT SPORTIF

La Ligue de Sport Automobile de la Réunion organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat de Ligue de Karting de la Réunion.

La Ligue de Sport Automobile de la Réunion est responsable de l'organisation de ce Championnat. Ce Championnat se déroule en une série de 3 épreuves, sur une période allant de mars à juin 2019 et dont les trois épreuves sont qualificatives pour les Championnats de France.

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de la Réglementation FFSA (Règlements CIK-FIA et Annexes FFSA).

Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du Règlement Technique FFSA.

REGLEMENT

1) Dans ce document, les intitulés sont énoncés aux seules fins de commodité et ne font pas partie du présent Règlement Sportif.

Toute modification du règlement, préalablement visée devra être impérativement visée par la FFSA.

OBLIGATIONS GENERALES

2) Tous les Pilotes, Concurrents et Officiels participant au Championnat de Ligue s'engagent à observer toutes les dispositions du Code Sportif International (« le Code »), du Code de Conduite sur Circuits de Karting, le Règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »), les Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales et Championnats, Coupes et Trophées FFSA de Karting.

Le Règlement Particulier de la Compétition, le présent Règlement Sportif et les Annexes FFSA.

3) Seule la FFSA est habilitée à accorder des dérogations au présent Règlement particulier.

LE CHAMPIONNAT : PRINCIPE ET DEROULEMENT

4) Calendrier des compétitions du championnat :

Chaque Championnat de Ligue se déroulera en plusieurs compétitions.

Dates	Lieu	ASK
31 Mars 2019	JAMAIQUE	LSAR
28 Avril 2019	JAMAIQUE	LSAR
2 Juin 2019	JAMAIQUE	LSAR
30 Juin 2019	Grand-Prix de La Ville de la Plaine des Palmistes	ASKCB
11 Août 2019	Grand-Prix de la Ville de Saint-Pierre	ASKCB
8 Décembre 2019	Grand-Prix de la Ville de Le Tampon	ASKCB

5) **La Compétition aura le statut de course club.**

6-a) Chaque compétition comportera : une pré-finale, les positions au départ seront déterminées par le classement de ou des manches qualificatives. Pour la manche finale, les positions au départ seront déterminées par l'arrivée de la pré-finale.

6-b) Déroulement de la compétition :

Intitulé	Catégorie	Distance (*)
Manches Qualificatives	Toutes catégories	P.P : 12 tours (12 kms)
		C.O : 14 tours (7 kms)
Pré-Finale	<u>Minime</u> Autres catégories	PP : 17 tours (17 kms)
		C.O : 17 tours (9 kms)
Finale	<u>Minime</u> Autres catégories	PP : 17 tours (17 kms)
		C.O : 20 tours (10 kms)

(*) En fonction des conditions essentiellement liées à la sécurité ou dans l'intérêt de la manifestation, le nombre de tours ci-dessus pourra être réajusté ou par un additif.
P.P : Piste permanente C.O : circuit occasionnel.

CLASSEMENTS

7-a) Attribution des points à tous les finalistes

Le classement de chaque pré-finale et finale donnera lieu à l'attribution des points suivants :

50 points au 1 ^{er}	19 points au 7 ^{ème}	13 points au 13 ^{ème}	7 points au 19 ^{ème}
40 points au 2 ^{ème}	18 points au 8 ^{ème}	12 points au 14 ^{ème}	6 points au 20 ^{ème}
32 points au 3 ^{ème}	17 points au 9 ^{ème}	11 points au 15 ^{ème}	5 points au 21 ^{ème}
26 points au 4 ^{ème}	16 points au 10 ^{ème}	10 points au 16 ^{ème}	4 points au 22 ^{ème}
22 points au 5 ^{ème}	15 points au 11 ^{ème}	9 points au 17 ^{ème}	3 points au 23 ^{ème}
20 points au 6 ^{ème}	14 points au 12 ^{ème}	8 points au 18 ^{ème}	2 points au 24 ^{ème}
1point au-delà du 24 ^{ème}			

7-b) Exclusion : tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

7-c) Classement général final du CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat de Ligue peut marquer des points.

Le classement final du championnat sera établi en additionnant les points obtenus aux douze résultats (sont considérés comme un résultat, les points marqués en pré-finale ou en finale de chaque épreuve), auxquels seront décomptés **les quatre** plus mauvais résultats obtenus sur l'ensemble des manches où le pilote aura marqué des points ou auxquelles il n'aura pas pris part.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points selon le barème suivant :

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Point	Classement	Point
1er	50	7 ^{ème}	19	13 ^{ème}	13	19 ^{ème}	7

2ème	40	8ème	18	14ème	12	20ème	6
3ème	32	9ème	17	15ème	11	21ème	5
4ème	26	10ème	16	16ème	10	22ème	4
5ème	22	11ème	15	17ème	9	23ème	3
6ème	20	12ème	14	18ème	8	24ème	2

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-æquo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le 10 juin 2019.

CANDIDATURES DES CONCURRENTS : LICENCES

8) Les Championnats de Ligue seront ouverts à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2019, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

PILOTES ADMIS- OFFICIELS-RECLAMATIONS

9-a)-Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

9-b) Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue organisatrice ou de la Ligue du Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

9-c) Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

9-d) Un pilote qui change de Ligue en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat de Ligue d'une autre Ligue.

9-e) Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime, Cadet, Sénior / Master / Gentleman, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, devront s'engager au Championnat de Ligue et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par le Président de leur Ligue.

9-f) Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invité par le Président de leur Ligue.

9-g) Le Président de la Ligue disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa Ligue, n'ayant pas participé à tout ou partie des trois premières journées du Championnat de Ligue, qualificatives pour le Championnat de France.

9-h) L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour les catégories fédérales et reste à la discrétion de chaque Ligue pour les coupes de marques.

9-i) **Officiels** : la compétition 2019 ayant le statut de course club, les officiels devront comprendre au moins un Directeur de course, un Directeur de course adjoint ou Commissaire sportif, un commissaire technique et un Médecin.

9-j) **Réclamations** : le droit de réclamation n'appartient qu'au concurrent. Seul le concurrent ou son mandataire titulaire d'une licence pourra déposer réclamation auprès du Directeur de course qui fera office de commissaire sportif si absence de ce dernier, dans un délai maximal de 30 mn après la fin de la dernière épreuve (finale) ou à partir de la publication des résultats. L'appel de la décision rendue sera irrecevable, s'agissant ici de compétition ayant le statut de course club.

KARTS ET MATERIELS ADMIS (CHASSIS – MOTEUR)

Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

Catégorie	Type Moteur	Nombre	Plombage Moteur
Minime	IAME Gazelle	Un	Non
	Micromax	Un	Non
Cadet	ROTAX Mini Max	Un	Non
Nationale	ROTAX J125 Max	Un	Non
Senior/Master/Gentleman	IAME X30 r1 tag e	Deux	Non
KZ2 Senior/KZ2Master/KZ2Gentleman	CIK-FIA	Deux	Non
ROTAX MAX	ROTAX evo/tao18g	Deux	Non

10-a) Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée que d'un châssis et d'un moteur non plombé en catégorie Minime, Cadet et Nationale (voir tableau ci-dessus).

10-b) Pour les catégories Minime, Cadet et Nationale, en cas de casse avérée de moteur sur la piste et dûment constatée par le Délégué Technique dès son entrée en parc assistance arrivée, le pilote pourra utiliser un moteur de secours mais sera pénalisé sur la grille au départ de la course suivant ce changement :

- si pas de série, pénalité de 10 places sur la grille de départ de la course suivante.
- si séries, pénalité de 5 places sur la grille de départ dans sa ligne pour la course suivante (manche qualificative).

10-c) Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts et cela conformément au Règlement Technique.

10-d) Les châssis devront être homologués CIK/FIA. Les brides de fixation du spoiler avant décrochables sont OBLIGATOIRES pour toutes les catégories.

PNEUMATIQUE- FREINS

11-a) Pour les catégories fédérales et pour celles de la Coupe de marque, les marques de pneus et la référence de ceux-ci devront être strictement conformes à la réglementation FFSA 2019 à savoir :

- Catégorie Minime : VEGA CADETTI
- Catégorie Cadet : BRIDGESTONE YDS
- Catégorie Nationale : BRIDGESTONE YNC
- Catégorie Senior/Master/Gentleman : KOMET K1H
- Catégorie KZ2/Senior, Master, Gentleman : LeCont LOZ

Pour toutes les catégories et pour chaque épreuve sur piste permanente, il sera possible d'utiliser

3 pneus avant et 3 pneus arrière neufs. Sur circuit occasionnel, pour toutes les catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser que 2 pneus avant et 2 pneus arrière neuf. Dans ce dernier cas (uniquement sur circuit occasionnel), chaque pilote de ces catégories aura droit à un pneu avant et un pneu arrière de secours, qu'il pourra d'utiliser en cas de crevaison avéré avant la sortie de la zone de contrôle techniques (au niveau de la balance).

Les pneus « Pluie » seront en gestion libre dans la limite de 2 pneus avant et 2 pneus arrière pour chacune des six épreuves (Piste permanente ou circuit occasionnel). Ils seront fournis par le pilote.

11-b) L'appareil de mesure MiniRAE Lite de la société « RAE Systems Inc. (USA) » sera utilisé en Essais Qualificatifs, Manches Qualificatives, et phases finales pour vérifier que les pneumatiques sont en conformité avec le règlement.

La mesure COV des pneumatiques ne devra pas dépasser 5 ppm (valeur limite maximale) en toutes circonstances.

Note : La pollution des pneumatiques, par ex. par spray pour chaîne, doit être évitée car elle peut entraîner le dépassement de la valeur limite.

Si le contrôle permet d'établir qu'un ou plusieurs pneumatiques ne sont pas en conformité avec le règlement, le pilote concerné ne sera pas autorisé à accéder à la pré-grille (et par conséquent ne participera pas à la partie correspondante de la compétition – essais qualificatifs, manches qualificatives, phases finales). Les réclamations à l'encontre de cette procédure ne sont pas admises.

Les réclamations et appels en la matière n'ont pas d'effet suspensif.

11-c) : Gonflage des pneumatiques : seul l'air ambiant est autorisé pour le gonflage des pneumatiques.

11-d) Le système de freinage doit être strictement conforme à la réglementation technique FFSA. Pour rappel, les disques de freins fêlés ou ébréchés sont refusés. Également, toute fuite ou suintement d'un point quelconque d'un système de freinage hydraulique ainsi que toute usure anormale de ses parties constituantes sera irrémédiablement refusé à l'enregistrement du matériel ou lors d'un contrôle inopiné. Il en sera de même pour toute défaillance apparente d'un système de freinage mécanique (plaquette de freins décollés notamment).

CARBURANT

12) Le carburant devra obligatoirement être de l'E10 (ancienne appellation : SP 95), vendu à la pompe, exception faite pour les catégories KZ2/Sénior/Master/Gentleman où il pourra être porté à un indice d'octane 102.5 vu la qualité différente de l'essence à La Réunion. Le carburant devra obligatoirement être conforme aux normes CIK.

Seules les huiles figurant dans la liste des lubrifiants agréés par la CIK-FIA de l'année en cours sont autorisées.

Des contrôles seront effectués à partir d'outils de contrôles agréés par la FFSA.

Des substitutions d'essence pourront être effectuées. Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

SECURITE GENERALE

13) Article 2.14 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DEROULEMENT DU CHAMPIONNAT

Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par la Réglementation FFSA (règlement CIK-FIA et annexe FFSA).

14-a) La compétition se compose d'essais libres officiels, de séances chronométrées, de manches qualificatives, d'une pré-finale et d'une phase finale.

14-b) Les éventuelles séances du warm-up se dérouleront le dimanche matin.

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais libres officiels est obligatoire, sous peine d'une amende de 100 €.

14-c) La présence de tous les pilotes et concurrents est obligatoire au briefing ; tous devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs ou par le directeur de course faisant office. L'horaire du briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

14-d) Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps, maximum 08 min, avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

14-e) Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, Senior / Master / Gentleman, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

14-f) Principe de déroulement. L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manche qualificative, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage. Chaque catégorie disputera une manche qualificative. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article du présent règlement.

14-g) L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

14-h) Manches qualificatives

Création de séries si nécessaire

Les concurrents seront divisés dans chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

Serie A	Serie B	Serie C	
1 ^{er} chrono	2 ^{ème} chrono	3 ^{ème} chrono	
4 ^{ème} chrono	5 ^{ème} chrono	6 ^{ème} chrono	etc...

14-i) Places de départ pour les manches qualificatives.

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

14-j) Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C			
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D			
	B contre C	A contre C	B contre D			
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E		
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C	B contre D	C contre E

14-k) Phases finales : un pilote ne pourra prétendre participer aux phases finales (pré-finale et finale) que s'il a effectivement participé aux manches qualificatives, la non-participation aux manches qualificatives ne pouvant être due qu'à un événement indépendant de la volonté du pilote et constatée par un officiel de l'épreuve.

Le pilote pourra être refusé au départ de la pré-finale et de la finale sur décision du Collège des Commissaires Sportifs (ou du directeur de course).

14-l) Finale : Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-

finale.

14-m) **Drapeaux** : pour les courses se déroulant sur un circuit occasionnel, et uniquement sur celui-ci, le drapeau bleu et rouge (double diagonale) sera présenté au pilote (avec son numéro) sur le point d'être doublé ou quand il a été doublé.

GRILLE DE DEPART

15) Article 2.19 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PROCEDURE DE DEPART

16) Article 2.20 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

17) Sur demande du Directeur de Courses, les Commissaires Sportifs pourront utiliser tout système vidéo ou électronique susceptible de les aider à prendre une décision. Les décisions des Commissaires Sportifs pourront prévaloir sur celles des Juges de Fait. Toute infraction aux dispositions du Code ou du présent Règlement Sportif relatives à la procédure de départ pourra entraîner la disqualification du pilote concerné de la Compétition.

SUSPENSION D'UNE COURSE

18) Article 2.21 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

REPRISE D'UNE COURSE

19) Article 2.22 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

ARRIVEE

20) Article 2.23 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

PARC FERME

21) Article 2.13 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

INCIDENTS

22) Article 2.24 des Prescriptions Générales CIK-FIA.

DROITS D'ENGAGEMENT ET FONDS DE PRIX

23) Tout pilote désirant participer au Championnat de Ligue devra s'inscrire directement auprès de sa Ligue.

L'engagement au Championnat de Ligue 2019 est fixé par chaque Ligue.

En cas de non-participation du pilote au Championnat de Ligue, il ne pourra prétendre à aucun remboursement, sauf cas de force majeure.

24) Nombre de participants : Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

25) Rapport de clôture : Les résultats de chaque épreuve de Championnat de Ligue devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Rappel 7c) : Les Présidents de Ligue devront impérativement adresser à la FFSA la liste des pilotes ayant participé aux trois épreuves qualificatives pour les championnats de France pour le 10 juin 2019.

DOTATION ET PROTOCOLE PODIUM

26) A l'issue de chaque épreuve, une cérémonie de podium sera mise en place par la LSAR. Les pilotes devront se présenter en combinaison de course.

REMISE DES PRIX EN FIN DE SAISON

27) Une remise de prix sera organisée par la Ligue de Sport Automobile de la Réunion en fin de saison. Les récompenses seront offertes par la Ligue de Sport Automobile de la Réunion. Elles seront réparties par celle-ci suivant des modalités définies dans le règlement particulier du Championnat de Ligue.

